



Arnaque à la reprise d'un véhicule sur achat neuf

Par **ikares**, le **18/02/2013** à **19:22**

bonjour. j'ai acheté un véhicule chez citroen. valeur affichée 29900 e, un c5 tourer 110 ch gazoil. le vendeur me fait une remise de 8000 euros. il reprend mon ancien véhicule 2500 euros. jusque là super ! nous concluons ! le bon de commande reprend la valeur ttc du véhic 20900€ + carte grise 276.50 € + divers (tatouage, gilet, frais.. 344.50 soit un total de 21436 euros. le chèque d'un montant de 21436 euros et là le vendeur me fait la facture suivante : véhicule 19399 euros + gilet triangle tatouage assu tatouage 231.92 + carte grise 276.50 soit net à payer 19936 euros. il édite la facture après m'avoir pris le chèque de 21436 euros. je demande pourquoi un écart de 1500 euros il me répond que c'est un jeu d'écriture pour l'aide à la reprise. je pense m'être fait arnaquer je paye 1500 et il me rembourse 2500 pour la reprise de mon véhicule mais en réalité il me la reprend 1000 € ! ? qu'en pensez vous ? le commerçant a-t-il le droit d'encaisser un montant supérieur à la facture ? quels sont les recours ? merci.

Par **Lag0**, le **19/02/2013** à **07:44**

Bonjour, C'est difficile à suivre. 29900€ avec une remise de 8000€, cela fait donc un prix de vente de 21900€. Ensuite le bon de commande indique 20900€ de prix, donc encore 1000€ de remise supplémentaire ! Il y a ensuite 276.50€ et 344.50€ ce qui devrait faire 21521€ et par magie, cela fait 21436€ ! Sur la facture, les 344.50€ deviennent 231.92€ ! De même, l'addition est fantaisiste, 19399€ + 231.92€ + 276.50€ qui devraient faire 19907.42€ se retrouvent à 19936€ ! A ne rien y comprendre...